

Lyon, mardi 6 juillet 2021

3Ds

Les maires ruraux favorables à plus de pouvoir aux communes

À l'occasion de la discussion au Sénat sur le Projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique, les Maires ruraux de France sont force de propositions pour augmenter ou recouvrer le pouvoir d'agir des maires.

Sanctionnés par des pertes de compétences (eau, etc.) ou fragilisés par des mesures visant à éloigner la décision (Loi RCT, Notre, etc.), les maires entendent utiliser le dernier texte de loi du quinquennat sur les collectivités pour rompre avec la logique des lois de ces dernières années. Un coup d'arrêt doit se concrétiser aujourd'hui. C'est le sens des amendements proposés.

Parmi les priorités fixées, la volonté de développer la participation citoyenne et de sécuriser le maire dans le cadre de projet de création de communes nouvelles, d'assurer une meilleure représentation des élus ruraux dans les instances locales et enfin faire preuve de pragmatisme en rendant concrète la notion de subsidiarité. S'agissant de la différenciation territoriale, les maires ruraux proposent de renforcer la clause générale de compétence de la commune, de clarifier la notion de projet structurant (art. 3), de modifier la composition des conférences territoriales de l'action publique (CTAP) et d'en assouplir le fonctionnement. Autre démarche, rendre réaliste et encadrer le droit de pétition dans les communes rurales (article 4).

Sur la transition écologique, l'Association des maires ruraux de France réaffirme l'importance de recouvrer le caractère optionnel du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes (article additionnel).

Sur les sujets liés à l'urbanisme et au logement, les maires ruraux proposent des changements pour simplifier la déclaration de projet (article additionnel).

Concernant les mesures de simplification, l'AMRF fait des propositions très concrètes et complètes sur la composition des CDPENAF, pour mieux gérer la lutte en faveur de la rénovation et contre l'artificialisation, de revoir son règlement intérieur, et que ses avis soient rendus à bulletin secret ou encore d'auditionner les porteurs de projet, ainsi que de prévoir un déplacement sur les terrains des membres des CDPENAF.

Dans le domaine de l'éducation, les maires ruraux font preuve de volontarisme pour limiter le nombre d'élèves dans les classes multiniveaux. Ils prévoient une refonte des missions des CDEN pour en faire un outil d'aménagement scolaire du territoire, de rendre ses avis impératifs ainsi qu'une révision de la composition des CDEN.

CONTACT PRESSE :

Cédric Szabo, directeur // Association des Maires Ruraux de France
06.85.76.94.90 // 04 37 43 39 80 // cedric.szabo@amrf.fr // amrf@amrf.fr // @maires_ruraux

L'AMRF fait également siennes les propositions pour assurer une représentation effective des territoires ruraux dans les instances de décisions relatives à la santé.

Sur la partie relative à la déconcentration du projet de loi, les maires ruraux veulent faire entendre la voix de toutes les communes dans l'élaboration des contrats de territoires (article 47), d'associer le maire dans la procédure de labellisation de France Services (article 49) et mieux impliquer les secrétaires de mairies de toutes les communes du bassin d'influence d'une MFS.

Enfin, l'AMRF déçue du peu d'ambitions de la loi Engagements et proximité, propose une nouvelle fois à la représentation nationale plusieurs mesures clés notamment sur l'intérêt communautaire de la compétence zone d'activité économique, de restreindre le champ d'application du délit de prise illégale, et de restreindre le champ d'application du délit d'octroi d'avantage injustifié.

Elle salue l'ouverture de nombreux sénateurs et appelle ses collègues maires à ne pas relâcher la pression pour obtenir des avancées au service des maires et du monde rural.

*Pour le Bureau de l'AMRF,
Michel Fournier, président et Dominique Dhumeaux, 1^{er} vice-président*

#macommuneestutile

CONTACT PRESSE :

Cédric Szabo, directeur // Association des Maires Ruraux de France
06.85.76.94.90 // 04 37 43 39 80 // cedric.szabo@amrf.fr // amrf@amrf.fr // @maires_ruraux